

CARROSSERIE AUTOPASSION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 241 rue Radior
01000 BOURG-EN-BRESSE

919 088 781 RCS BOURG-EN-BRESSE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Pour votre information, nous avons tenu à votre disposition au siège social avec le présent rapport :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
- L'inventaire arrêté à la même date.

La permanence des méthodes comptables n'a pas été modifiée, en application des dispositions légales.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A titre liminaire, nous vous rappelons que l'exercice clos le 30 septembre 2023 est notre premier exercice social et qu'il a eu, exceptionnellement, une durée de treize mois.

Au titre de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 751 987 euros, ce qui est conforme aux objectifs que nous nous étions fixés.

Dans le même temps, nos charges d'exploitation se sont élevées à 752 735 euros, somme qui est sensiblement celle que nous avions projetée lors de nos différents prévisionnels.

Dans ces conditions, nous dégageons un résultat d'exploitation positif, ce qui est satisfaisant.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous nous efforcerons de développer notre chiffre d'affaires tout en suivant avec attention l'évolution de nos charges.

Néanmoins, certains événements récents survenus avant la clôture de l'exercice social, altèrent notre visibilité sur les résultats de l'exercice en cours. En effet, la Pandémie de Covid-19 peut avoir, encore aujourd'hui, des conséquences économiques sur l'activité de la Société, même si la rapidité d'évolution de cette situation ne permet pas de les évaluer précisément.

En tout état de cause, tout est mis en œuvre pour assurer la poursuite de l'activité et, à la date d'établissement du présent rapport, la crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 751 987 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 139 580 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 43 178 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé ont atteint au total la somme de 752 735 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 586 euros.

En définitive, après la prise en compte d'un résultat financier de (5 234) euros et de la charge des impôts sur les sociétés pour 53 euros, l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 299,44 euros.

- Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes et le bilan font apparaître, pour l'exercice écoulé, un bénéfice net comptable de 299,44 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- A hauteur de 100,00 euros au poste « *réserve légale* » afin que celui-ci atteigne, conformément aux dispositions légales en vigueur, dix pour cent (10 %) du capital social,

- Et le solde, soit 199,44 euros, au poste « *autres réserves* ».

- Rappel des dividendes antérieurement distribués :

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices étant précisé qu'il s'agit de notre premier exercice.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

- Activités en matière de recherche et de développement :

L'activité de notre Société en matière de recherche et de développement est conforme aux objectifs que nous nous sommes fixés et qui sont reportés dans notre bilan arrêté en date du 30 septembre 2023.

- Filiales et participations :

Notre Société ne détient aucune participation au sein d'autres sociétés commerciales.

-oOo-

Les résolutions que nous vous proposons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence.

LE PRESIDENT

